

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

# COMMUNE DE PETITE-FORÊT

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Marc BURY, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-deux juin deux mil dix-huit dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

Martine DILIBERTO - Marie-Geneviève DEGRANDSART – Pasquale TIMPANO - Marcel BURNY - Ali FARHI - Elizabeth DERCHE - Bernard VANDENHOVE - Mirella BAUWENS - Alberte LECROART- Jean-Pierre POMMEROLE - Annie BURNY – Guy MORIAMEZ - Rachid LAMRI - Christine LEONET - Sandrine GOMBERT - Dominique DAUCHY - Cédric OTLET - Grégory SPYCHALA - Claudine GENARD - Jean CAVERNE – Gérard QUINET - Henri ZIELINSKI – Marie-Christine PICOT

### ÉTAIENT EXCUSÉS :

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Marc BURY  
Marie-Christine VEYS a donné pouvoir à Cédric OTLET  
Ingrid SAGUEZ a donné pouvoir Gérard QUINET

**SÉANCE : le 28 juin 2018**

**Délibération n° : 18-06-07**

**7.5 Subventions**

**Objet : Attribution d'une subvention  
exceptionnelle – Gazette de l'amitié**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 créé par l'article 59 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2018 n°18-04-10, attribuant l'ensemble des subventions de fonctionnement allouées aux différentes associations locales pour l'exercice 2018,

**CONSIDÉRANT** que depuis cette date, une demande de subvention exceptionnelle a été présentée par l'Association la Gazette de l'Amitié, sollicitant une aide pour financer un autobus à destination de Malo les Bains, pour emmener un groupe qui n'a pas la possibilité de partir en vacances cet été,

**CONSIDÉRANT** qu'en date du 2 mai 2018, le Bureau Municipal a donné un avis favorable pour une participation de la commune à hauteur de 150€,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

Article 1<sup>er</sup> : d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'association la Gazette de l'Amitié,

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstention : 0

Article 2 : d'imputer la dépense à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,

Marc BURY



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/07/2018

Pour copie conforme

- Le 07/07/2018

Marc BURY, MAIRE

COMMUNE DE PETITE FORET

